



US GAZELEC PARIS IdF

Section Tir à L'arc

Agrément Ministériel N° 75.SVF.06.02

N° SIRET :445 047 608 00028

Affiliation FFTA N° 08 75 026

PROJET DE CLUB 2021/2024.

GAZELEC tir à l'arc.

Rédacteur : Claude GREGORIOU - Thierry MARTIN

Date : 31/12/20

Version : P201231 A l'état de projet avant validation en AG de section et pour diffusion.

Règle de confidentialité :

Accès libre.

Accès restreint

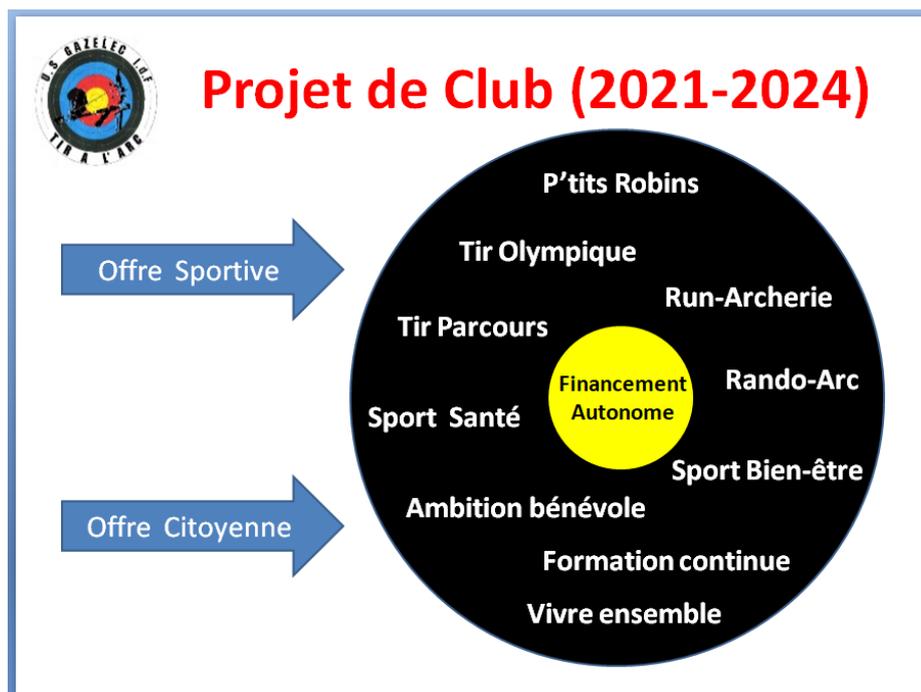
Accès confidentiel

Sommaire

1. Présentation.	3
2. L'offre sportive.	3
2.1. Le projet« Tir olympique ».....	4
2.2. Le projet « Tir en parcours ».....	4
2.3. Le projet « Run-Archerie ».....	4
2.4. Le projet « Rando-Arc ».....	4
2.5. Le projet « P'tits Robins ».....	5
3. L'offre citoyenne.	5
3.1. Le projet « Sport Bien-être ».....	5
3.2. Le projet « Sport Santé ».....	5
3.3. Le projet « Formation continue ».....	6
3.4. Le projet « Ambitions bénévoles ».....	6
3.5. Le projet « Vivre ensemble ».....	6
4. Conclusion.	7

1. Présentation.

Le projet de Club présenté sera déployé sur l'olympiade 2021/2024. Ce projet s'appuie sur les précédents Projets De Clubs de la section tir à l'arc et sur une expérience de 20 ans au service du territoire de Saint Denis et au service des CMCAS d'Île de France. Le volet citoyen et démocratique qui était le socle de la section est aujourd'hui mis en avant afin d'être valorisé. Le projet de club comporte donc une offre sportive mais également une offre citoyenne conforme aux valeurs des activités sociales des IEG. L'offre sportive et l'offre citoyenne convergent toutes les deux vers l'idée du développement personnel de l'individu à travers le sport.



2. L'offre sportive.

L'offre sportive doit avoir un spectre assez large pour pouvoir répondre aux attentes de tous. En effet, le développement de l'individu passe par une activité sportive adaptée. C'est pourquoi GAZELEC tir à l'arc propose une offre sportive allant du tir Olympique au tir de parcours qui demande rigueur et précision mais également le Run-Archerie qui est une approche plus dynamique du tir à l'arc. Il propose également une pratique plus douce comme de Rando-Arc qui est en cours de développement.

L'offre sportive se décline donc en cinq Projets.



2.1. Le projet « Tir olympique ».

Le projet « Tir olympique » consiste à proposer une formation et un entraînement de tir sur cibles dites anglaises conformément à la démarche d'apprentissage de la FFTA. Les tireurs sont amenés à progresser dans une démarche personnelle, en dilettante ou dans une démarche de compétition en tir à 18m en tir salle et à 50m ou 70m en Tir à l'Arc Extérieur. Les compétiteurs sont accompagnés dans leur projet sportif par un entraînement individualisé. Le projet inclus également un volet collectif en équipe de club.



2.2. Le projet « Tir en parcours ».

Le projet « Tir en parcours » consiste à proposer à l'issue de la première étape de l'apprentissage une formation et un entraînement aux disciplines de parcours. Les tireurs sont amenés à progresser dans une démarche personnelle, en dilettante ou dans une démarche de compétition en Tir 3D, en Tir en Campagne ou en Tir chasse. Les compétiteurs sont accompagnés dans leur projet sportif par un entraînement individualisé. Le projet inclus également un volet collectif en équipe de club.



2.3. Le projet « Run-Archerie ».

Le projet « Run-Archerie » consiste à proposer une formation et un entraînement au Run-Archerie. Le projet peut faire l'objet d'une collaboration avec des clubs d'athlétisme dans le but de faire monter des coureurs en compétences dans le domaine du tir ou de faire monter en compétences des tireurs dans le domaine de la course. Les compétiteurs sont accompagnés dans leur projet sportif par un entraînement individualisé. Le projet inclus également un volet collectif en équipe de club.

2.4. Le projet « Rando-Arc ».

Le projet « Rando-Arc » consiste à développer une nouvelle discipline en partenariat avec des associations porteuses de ce projet ou des associations de randonneurs. Cette discipline peut-être abordée également dans un cadre d'animation avec un public spécifique ou néophyte. A ce titre, le « Rando-Arc » peut être proposé en direction des CMCAS d'Ile de France.



2.5. Le projet « P'tits Robins ».



Le projet « P'tits Robins » consiste à répondre à une forte demande du territoire pour la création d'une offre d'accueil des enfants de moins de 10 ans. Cela implique de mettre en place une organisation et des contenus adaptés à un public de jeunes enfants. Dans ce cas, l'acte de tirer à l'arc n'est pas l'objectif mais plutôt un support à des objectifs pédagogiques veillant au développement de l'enfant. Il s'agit également d'acquiescer des règles de vie en société, comme respecter les règles d'un jeu, le partage, le respect de l'autre, le vivre ensemble.

3. L'offre citoyenne.

L'offre citoyenne doit pouvoir répondre aux besoins de tout un chacun de créer, développer des projets, d'apprendre et progresser, de donner aux autres, de faire société avec ses semblables. La section tir à l'arc a pour ambition de proposer à ses adhérents de faire partie d'un groupe dans une ambiance conviviale et bienveillante. L'offre citoyenne inclut que le sport soit également un vecteur de bien être et de bonne santé.

L'offre citoyenne se décline donc en cinq Projets.

3.1. Le projet « Sport Bien-être ».

Le projet « Sport bien être » consiste à proposer aux adhérents qui le souhaitent, un coaching personnalisé dans le cadre d'un projet sportif motivé par des motifs personnels (Stress, mal être, addictions...) ou en groupe dans le cadre de formations spécifiques (Diététique, renforcement musculaire, prophylaxie...). La section fait appel dans la mesure du possible à des spécialistes dans les domaines requis.



3.2. Le projet « Sport Santé ».



Le projet « Sport Santé » consiste à pouvoir répondre à des demandes individuelles de personnes atteintes d'une ALD (Affection de Longue Durée) dans le cadre d'une thérapie. La section propose un accompagnement de l'adhérent-patient par un entraîneur accrédité « Sport Santé ». Cet accompagnement doit s'inscrire dans le cadre d'un protocole « Sport sur ordonnance » entre la section et son entraîneur accrédité, le professionnel de santé et l'organisme d'assurance maladie ou la mutuelle du patient.

3.3. Le projet « Formation continue ».



Le projet « Formation continue » consiste à organiser une offre de formation des bénévoles de la section en vue de leur montée en compétences dans les domaines où ils s'investissent. Cette offre de formations est constituée à la fois de formations internes et de formations externes. Ces formations peuvent être diplômantes ou non diplômantes. Ces formations doivent avoir un lien avec une activité présente ou future du bénévole au sein de la section. La section peut également s'associer à un projet de professionnalisation ou de reconversion professionnelle d'un adhérent ou d'un tiers dans le cadre d'une convention.

3.4. Le projet « Ambitions bénévoles ».

Le projet « Ambitions bénévoles » consiste à répondre aux souhaits de chaque bénévole de la section qui souhaite proposer ses compétences en vue de faire fonctionner la collectivité. Cela implique la mise en place de moments d'échanges entre les bénévoles et les responsables de section. Le projet « Ambitions bénévoles » s'appuie sur le postulat qu'il ne peut pas exister de subordination dans un travail bénévole mais que les « travailleurs » bénévoles ont le droit au respect dû à tout citoyen, à une reconnaissance de leur travail et à une organisation veillant à la sécurité de leur activité. La section s'engage à mettre en place une protection de ses bénévoles par rapport aux risques identifiés de leur activité et notamment sur les risques psychosociaux.



3.5. Le projet « Vivre ensemble ».



Le projet « Vivre ensemble » consiste à renforcer le fonctionnement démocratique de la section veillant à faire respecter l'idée que personne ne peut se retrouver en situation d'exclusion dans la limite du respect de la loi, dans la limite d'une activité sécurisée et dans la limite de la protection des adhérents et de la section face à des personnes malveillantes. Ce projet est concrétisé par la mise en place d'une commission qui a pour fonction d'harmoniser le fonctionnement de la section en fonction de ses projets et ses contingences de telle sorte que chacun puisse trouver sa place dans le respect des autres.

4. Conclusion.

Le projet de Club ici présenté sera déployé sur l'olympiade 2021/2024 en fonction des ressources de la section tir à l'arc. En adaptation à l'évolution des filières de subventionnement des activités sportives, la section s'oriente plutôt vers des partenariats avec d'autres structures (Comité d'entreprise, association, organisme d'état, fédération, partenaires territoriaux...). A ce titre, la section a pour ambition de se libérer de toutes demandes de subvention pour projet. C'est pourquoi le présent projet de club ne contient pas de volet financier. Au contraire, la section peut être une ressource pour ses partenaires de par la richesse créée par son activité. La section s'appuie pour cela sur un concept qui lui est propre. L'adhérent n'est pas une charge qui requière un subventionnement, mais l'adhérent est une chance permettant à la collectivité d'organiser et faire vivre son activité.

Décembre 2020.

